

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 1^{er} février 2021

Convocation du : 26 janvier 2021

Le 1^{er} février deux mille vingt et un, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Gérald GRIFFIT, secrétaire.

Présents : Alain BOYOD, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Michel RICOU-CHARLES, Robert PAUCHON, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Alain CAUSSE, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Jacques FRANCOU, Françoise PINET, Jean ROUSSEAU, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Remy FREY, Roland AMADOR, Jean-Claude VALLIER, Karine PELLOUX, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD,
Karine PELLOUX excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT,
Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT.

ORDRE DU JOUR : Non ouverture du domaine skiable de Céüse pour la saison 2020-2021

Depuis la dissolution du SIVU de Céüse en 2015, la communauté de communes a en charge la gestion et l'exploitation du domaine skiable. Cependant, la dernière mise en service des remontées mécaniques date de la saison hivernale 2017-2018.

Depuis, au regard de multiples contraintes, liées notamment au manque d'enneigement, et à l'obsolescence des certaines remontées mécaniques, la station de ski n'a plus été ouverte.

Par ailleurs, pour la saison 2020/2021, la situation sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19 ne permet pas l'ouverture des remontées mécaniques sur l'ensemble du territoire national.

Il est donc proposé d'acter la non-ouverture de la station pour la saison 2020-2021.
En conséquence, il n'y a pas lieu d'établir une tarification des forfaits.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité acte la non-ouverture du domaine skiable de Céüse et l'absence de tarification des forfaits.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants 26 + 3 pouvoirs	Pour 29	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des
Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

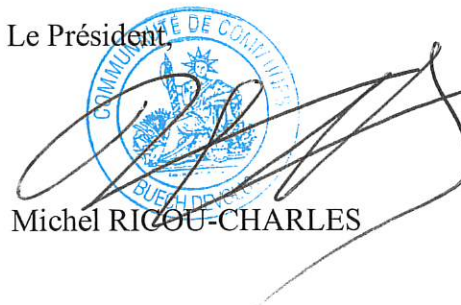
005-200067445-20210201-De20_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/02/2021

Affichage : 16/02/2021

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES